

FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL

Pour le renouvellement des représentantes et des représentants des étudiants au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, (UPEC)

- VU** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 232-1, D. 232-1 à D. 232-13 ;
- VU** la circulaire de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 03 février 2025 sur les modalités d'élection des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) ;
- VU** l'arrêté du 24 janvier 2025 pris en application de l'article D. 232-4 du code de l'éducation pour la désignation des représentants des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** l'arrêté du 24 janvier 2025 fixant les modalités d'organisation de l'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ;
- VU** le calendrier de l'élection des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération en date du 07 septembre 2022 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;



ARTICLE 1 :

Les opérations électorales en vue du renouvellement complet des représentantes et des représentants des étudiants au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage de la liste provisoire	Mardi 25 mars 2025
Date limite de demande de rectification de la liste électorale provisoire	Lundi 31 mars 2025 (17h00)
Affichage de la liste électorale définitive en établissement et communication par le ministère de la liste nationale aux organisations étudiantes	Mardi 1^{er} avril 2025 (15h00)
Mise en ligne de la liste électorale définitive sur la plateforme de vote électronique dédié	Mardi 1^{er} avril 2025 (15h00)
Date du dépôt de la liste de candidats sur la plateforme de vote électronique dédié	Mercredi 2 avril 2025
Date limite de dépôt des listes de candidats	Vendredi 2 mai 2025 (12h00)
Avis de la commission nationale	Lundi 5 mai 2025
Présentation des listes par la Commission nationale	Affichage aléatoire
Délai de rectification des listes de candidats	Mercredi 7 mai 2025 (12h00)

Ouverture de la plateforme de vote électronique dédié et envoi des identifiants aux grands électeurs	Vendredi 16 mai 2025
Réunion de comité électoral pour formation et scellement des urnes	Mercredi 28 mai 2025
PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE : DU LUNDI 02 JUIN 2025 (12H00) AU VENDREDI 06 JUIN 2025 (12H00)	
Dépouillement par la commission nationale et répartition des sièges et proclamation des résultats	Vendredi 6 juin 2025 à 15h00 (dépouillement) Vendredi 6 juin 2025 (Proclamation des résultats)
Contestation de la régularité des élections	Délai de huit jours francs après la publication des résultats
Séance commune d'installation des représentants des personnels des EPSCP, des représentants des EPR, des personnalités nommées - GIN et des représentants étudiants	CNESER, séance de septembre 2025

ARTICLE 2 :

La Directrice générale des services de l'Université, Madame Marie Garapon, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 21 mars 2025

Le Président de l'Université



Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ